



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville
de Malartic du lundi, le 12 avril 2010, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 30**

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant le point 6.1 (Avenir de Malartic en Santé);

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.1.- Adoption de l'ordre du jour;
- 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2010;
- 1.3.- Entente de prêt de personnel avec la Société d'Histoire de Malartic pour l'archiviste;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1.- Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur pour l'année 2009;

**RÉSOLUTION
2010-04-120**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.2.- Carrefour giratoire : Choix de l'aménagement central ;
- 2.3.- Adoption du règlement 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel ;
- 2.4.- Adoption du règlement 738 Programme d'aide financière pour les immeubles résidentiels relocalisés dans le cadre du projet de la Corporation minière Osisko;
- 2.5.- Embauche du directeur du service technique ;
- 2.6.- Mandat à Génivar pour les feux des Érables et Lac Mourier : réaménagement de la rue Royale;
- 2.7.- Nouvelle offre du MRN : terrains secteur 8;
- 2.8.- Adoption du Plan d'action Santé Sécurité au Travail;
- 2.9.- Adoption du protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville : Parc industriel;
- 2.10.- Assurance collective – renouvellement 2010-2011;
- 2.11.- Demande d'appui de Place des Argousiers : Pacte rural;
- 2.12.- Adoption de l'entente entre le MAMROT et la Ville concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites;
- 2.13.- AVIS DE MOTION concernant un règlement d'emprunt pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout dans les ruelles de la rue La Salle, rue Laurier, rue Jacques-Cartier, rue Lévis;
- 2.14.- Mandat d'aller en appel d'offres pour les services professionnels : renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout dans les ruelles de la rue La Salle, rue Laurier, rue Jacques-Cartier, rue Lévis;
- 2.15.- Demande d'appui de Place des Argousiers : Fonds d'économie sociale;
- 2.16.- Adoption de l'entente entre le MTQ et la Ville concernant le réaménagement de six intersections sur la route 117;
- 3.0.- URBANISME**
- 3.1.- AVIS DE MOTION concernant un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 3.2.- Adoption du projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 3.3.- Adoption du contrat promesse d'achat d'immeuble pour les terrains commerciaux;
- 3.4.- Adoption du contrat promesse d'achat d'immeuble pour les vente de terrains industriels;
- 3.5.- Embellissement : Rue Royale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 3.6.- Servitude de passage pour conduite au nord de la Ville (lot 4 121 495, 4 121 491 ;
- 3.7.- Demande de servitude terrain garage municipal : Gaz Métro;
- 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 4.1.- Déléguer un conseiller au CLD;
- 4.2.- AVIS DE MOTION concernant un programme de revitalisation de la rue Royale;
- 4.3.- Offre d'achat de M. Michel Gosselin et Mme Huguette Langevin : 1340, avenue Quebco;
- 4.4.- Offre de vente à la Ville du terrain du 791, rue Frontenac de Mme Jeannine Caron ;
- 4.5.- Offre d'achat de M. Réal Charrette : 1381, avenue des Étoiles;
- 4.6.- Offre d'achat de Mme Marielle Fortin : 1341, avenue des Étoiles;
- 4.7.- Offre d'achat de Mme Lina Chartrand : 1351, rue Quebco ;
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Contre-proposition à Rivière-Héva pour l'entente de loisirs;
- 5.2.- Demande du Festival Western : Parade;
- 5.3.- Demande d'appui du Festival Western : financement 2010;
- 5.4.- Demande du Festival Western : décoration Hôtel de Ville;
- 5.5.- Demande d'appui du Printemps des familles : Pacte rural;
- 5.6.- Adoption de l'entente entre la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et la Ville pour l'utilisation des locaux et équipements du centre culturel et récréatif Le Tremplin à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;
- 5.7.- Dépôt du procès-verbal de la Commission des Loisirs;
- 5.8.- Dépôt du procès-verbal de la Commission de la Culture;
- 5.8.1.- Abonnement familial bibliothèque : nouveaux arrivants;
- 5.8.2.- Modification horaire bibliothèque : saison estivale;
- 5.8.3.- Publicité des Commissions;
- 5.9.- Demande du Festival Western : autorisation permis de boisson;
- 5.10.- Demande du Festival Western : Fermeture temporaire de la route 117;
- 5.11.- Nomination des citoyens : Commission de la qualité de vie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

6.1.- Avenir de Malartic en santé;

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

7.1.- Mandat à Stavibel : Instrumentation station en eau potable;

7.2. Cession du tracteur Kubota à 9107-7792 Qc inc.;

7.3.- Lettre du CPE : Circulation Rue Harricana;

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

8.1.- Adoption de l'entente sur la collaboration entre les municipalités de la MRC de La Vallée-de-l'Or concernant la recherche et cause incendie;

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

9.1.- Délégation de conseillers aux différents comités du Maire;

9.1.1.- Déléguer un conseiller : CRE;

9.1.2.- Déléguer un conseiller : Comités de la MRC (Sécurité publique, vigilance environnementale);

9.1.3.- Déléguer un conseiller : Sûreté du Québec;

9.2.- Demande de don des Chevaliers de Colomb : Cérémonie d'accueil;

9.3.- Demande du Club de boxe : médecin;

9.4.- Demande d'aide financière : Centre Musical Jean-Charles Loïselle Inc.;

9.5.- Demande d'aide financière : Printemps des familles 2010;

9.6.- Demande d'aide financière : CPE Bambin et Câlin;

9.7.- Déléguer conseiller : Journée Partenaires/Partenariat Jeunesse;

10.0.- CORRESPONDANCE

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2010 tel que rédigé;

**RÉSOLUTION
2010-04-121**



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2010-04-122**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée

1.3.- Entente de prêt de personnel à la Société d'Histoire de Malartic pour l'archiviste

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a procédé à l'embauche d'un technicien en documentation;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire de Malartic a demandé à la Ville de Malartic d'avoir cette ressource une journée par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite que la Société d'Histoire de Malartic continue ses projets et qu'ils ont besoin de support en ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte de prêter les services de son technicien en documentation à la Société d'Histoire de Malartic en raison d'une journée par semaine pour l'année 2010;

QU'UNE ENTENTE soit signée en ce sens et d'autoriser Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur pour l'année 2009

CONFORMÉMENT aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec (L.R.Q. c. C-19), Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière de la Ville de Malartic dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

2.2.- Carrefour giratoire : Choix de l'aménagement central

Point d'information.

2.3.- Adoption du règlement # 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 737 concernant la création d'une réserve financière pour fins de développement commercial et résidentiel tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

**RÉSOLUTION
2010-04-123**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**RÉSOLUTION
2010-04-124**

- 2.4.- Adoption du règlement # 738 Programme d'aide financière pour les immeubles résidentiels relocalisés dans le cadre du projet de la Corporation minière Osisko**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le règlement # 738 concernant un programme d'aide financière pour les immeubles résidentiels relocalisés dans le cadre du projet de la Corporation minière Osisko, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-125**

- 2.5.- Embauche du directeur du service technique**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a rencontré plusieurs candidats;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande d'embaucher M. Éric Cloutier à titre de directeur du service technique;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER M. Éric Cloutier à titre de directeur du service technique selon l'entente négociée avec Mme Lucie Roger, directrice générale, et sa date d'entrée en fonction sera le 3 mai 2010;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-126**

- 2.6.- Mandat à Génivar pour les feux des Érables et Lac Mourier : réaménagement de la rue Royale**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a une entente avec le ministère des Transports du Québec concernant le réaménagement de six intersections sur la route 117;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie des travaux doit être faite vu le projet de mine à ciel ouvert de la Corporation minière Osisko;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation minière Osisko accepte de défrayer les coûts relativement aux travaux qui sont reliés à son projet, soit le réaménagement de l'intersection des rues Royale et La Salle/Lac Mourier et l'intersection des rues Royale et des Érables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a l'obligation de réaliser, à titre de maître-d'oeuvre, l'ensemble des travaux de réaménagement des six (6) intersections sur la rue Royale puisqu'il s'agit d'une route sous la gestion du ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la firme d'ingénierie Génivar pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, plans, devis et surveillance des travaux pour les intersections rues Royale et La Salle/Lac Mourier et l'intersection des rues Royale et des Érables, tel que présenté dans l'offre de service du 1^{er} avril 2010 numéro AV-114055;

D'AUTORISER Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Malartic;

QUE toutes les factures découlant de la présente résolution soient facturées directement à la Corporation minière Osisko;

QUE la Corporation minière Osisko s'engage à assumer à l'entière exonération de la Ville le coût des travaux relativement à la présente;

QUE Génivar s'engage à respecter toutes les normes du ministère des Transports du Québec;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-127**

2.7.- Nouvelle offre du MRN : terrains secteur 8

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles, de la Faune a fait une offre de vente à la Ville de Malartic pour le terrain du 4 053 816 du cadastre du Québec au montant de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles paie 50% des frais de décontamination, totalisant plus ou moins 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER l'offre du ministère des Ressources naturelles, de la Faune au montant de 180 000 \$ pour le terrain du 4 053 816 du cadastre du Québec moins 50% des frais de décontamination;

D'AUTORISER Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic les documents préparés à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-128**

2.8.- Adoption du Plan d'action Santé Sécurité au Travail

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Plan d'action Santé Sécurité au Travail avec corrections;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-129**

2.9.- Adoption du protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville : Parc industriel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Malartic concernant l'octroi d'une aide financière pour le développement d'un parc industriel;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-130**

2.10.- Assurance collective – renouvellement 2010-2011

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Malartic;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Malartic et qu'ils jugent opportun de les accepter :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Malartic pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011;

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à M. Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-131**

2.11.- Demande d'appui de Place des Argousiers : Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE Place des Argousiers demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet d'amélioration du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER Place des Argousiers dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-132

2.12.- **Adoption de l'entente entre le MAMROT et la Ville concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et la Ville de Malartic concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente;

Adoptée.

AVIS DE
MOTION

2.13.- **AVIS DE MOTION concernant un règlement d'emprunt pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout dans les ruelles La Salle, rue Laurier, rue Jacques-Cartier, rue Lévis**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement concernant un emprunt pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout dans les ruelles de la rue La Salle, rue Laurier, rue Jacques-Cartier, rue Lévis.

RÉSOLUTION
2010-04-133

2.14.- **Mandat d'aller en appel d'offres pour les services professionnels : renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout dans les ruelles LaSalle, rue Laurier, rue Jacques-Cartier, rue Lévis**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le directeur du service technique et la greffière afin de préparer un document d'appel d'offres pour les services professionnels pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout dans les ruelles La Salle, rue Laurier, rue Jacques-Cartier, rue Lévis ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-134

2.15.- **Demande d'appui de Place des Argousiers : Fonds d'économie sociale**

CONSIDÉRANT QUE Place des Argousiers demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Fonds d'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER Place des Argousiers dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds d'économie sociale;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-135**

2.16.- Adoption de l'entente entre le MTQ et la Ville concernant le réaménagement de six intersections sur la route 117

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Malartic concernant le réaménagement de six intersections sur la route 117;

D'AUTORISER Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente;

Adoptée.

**AVIS DE
MOTION**

3.0.- URBANISME

3.1.- AVIS DE MOTION concernant un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jean Turgeon qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**RÉSOLUTION
2010-04-136**

3.2.- Adoption du projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-137**

3.3.- Adoption du contrat promesse d'achat d'immeuble pour les terrains commerciaux

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la promesse d'achat d'immeuble pour les terrains commerciaux, telle que présentée;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-138

3.4.- **Adoption du contrat promesse d'achat d'immeuble pour les terrains industriels**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la promesse d'achat d'immeuble pour les terrains industriels, telle que présentée;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-139

3.5.- **Embellissement : rue Royale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la directrice du service de l'urbanisme dans la campagne d'embellissement auprès des propriétaires d'immeubles sur la rue Royale afin de les sensibiliser à la réglementation municipale et à l'embellissement du centre-ville;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-140

3.6.- **Servitude de passage pour conduite au nord de la Ville (lot 4 121 495, 4 121 491)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des demandes de servitude pour avoir accès aux infrastructures de la Ville de Malartic situées dans le quartier nord, tel que décrit sur le plan joint à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou le maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic les documents préparés à cet effet;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-141

3.7.- **Demande de servitude terrain garage municipal : Gaz Métro**

CONSIDÉRANT QUE Gaz Métro veut obtenir une servitude pour installer un poste de détente sur le lot # 3 868 518 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Malartic ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

QUE les services d'urbanisme et travaux publics voient à ce que ladite servitude ne nuise pas ;

QUE tous les déboursés pour l'obtention de cette servitude soient aux frais de Gaz Métro;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic les documents préparés à cet effet;

Adoptée.

4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**RÉSOLUTION
2010-04-142**

4.1.- Déléguer un conseiller au CLD

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller Jean Turgeon pour siéger sur le conseil d'administration du Centre local de développement;

Adoptée.

**AVIS DE
MOTION**

4.2.- AVIS DE MOTION concernant un programme de revitalisation de la rue Royale

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Martin Ferron qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement concernant un programme de revitalisation de la rue Royale.

**RÉSOLUTION
2010-04-143**

4.3.- Offre d'achat de M. Michel Gosselin et Mme Huguette Langevin : 1340, avenue Quebco

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Gosselin et Mme Huguette Langevin veulent acquérir le terrain du 1340, avenue Quebco (lot # 3 000 189 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1340, avenue Quebco (lot # 3 000 189 du cadastre du Québec) à M. Michel Gosselin et Mme Huguette Langevin;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2010-04-144**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

4.4.- Offre de vente à la Ville du terrain du 791, rue Frontenac de Mme Jeannine Caron

CONSIDÉRANT QUE Mme Jeannine Caron veut vendre son terrain du 791, rue Frontenac (lot # 2 948 000 du cadastre du Québec) à la Ville de Malartic pour un montant de 6 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic un acte de vente avec Mme Jeannine Caron pour un montant de 6 000 \$ plus taxes pour l'acquisition de l'immeuble du 791, rue Frontenac (lot 2 998 000 du cadastre du Québec);

DE MANDATER Me Paul Hallé, notaire, afin de préparer l'acte de vente en conséquence;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-145**

4.5.- Offre d'achat de M. Réal Charrette : 1381, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Charette veut acquérir le terrain du 1381, avenue des Étoiles (lot # 2 999 081 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1381 avenue des Étoiles (lot # 2 999 081 du cadastre du Québec);

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-146**

4.6.- Offre d'achat de Mme Marielle Fortin : 1341, avenue des Étoiles

CONSIDÉRANT QUE Mme Marielle Fortin veut acquérir le terrain du 1341, avenue des Étoiles (lot # 2 999 074 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1341, avenue des Étoiles (lot # 2 999 074 du cadastre du Québec) à Mme Marielle Fortin;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-147**

4.7.- Offre d'achat de Mme Lina Chartrand : 1351, rue Quebeco

CONSIDÉRANT QUE Mme Lina Chartrand veut acquérir le terrain du 1351, rue Quebeco (lot # 3 000 236 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà accepté de vendre ce terrain au montant de 4 000 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE au prix de 4 000 \$ taxes incluses le terrain du 1351, rue Quebeco (lot # 3 000 236 du cadastre du Québec) à Mme Lina Chartrand;

QUE Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente préparé à cet effet;

QUE l'acte de vente soit signé dans un délai de 30 jours de la date de la présente résolution;

Adoptée.

5.0.- LOISIRS ET CULTURE

**RÉSOLUTION
2010-04-148**

5.1.- Contre-proposition à Rivière-Héva pour l'entente de loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite signer une entente avec la Municipalité de Rivière-Héva concernant le service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic trouve inacceptable l'offre de la Municipalité de Rivière-Héva à 25 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FAIRE une contre-offre à la Municipalité de Rivière-Héva pour le service des loisirs, à savoir :

- Un contrat d'une durée de 5 ans, 2010 à 2014;
- Pour un montant de :

2010 : 25 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2011 : 30 000 \$
2012 : 35 000 \$
2013 : 40 000 \$
2014 : 45 000 \$

QU'une entente soit rédigée en ce sens;

D'AUTORISER Monsieur le maire et maire suppléant et la greffière et greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'entente à cet effet;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-149**

5.2.- Demande du Festival Western : Parade

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le service des loisirs afin d'élaborer et de faire un char allégorique pour la parade du Festival Western;

QUE les sommes nécessaires à cet effet soient appropriées à même le surplus budgétaire;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-150**

5.3.- Demande d'appui du Festival Western : financement 2010

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western demande un appui à la Ville de Malartic dans ses démarches de financement auprès des différents partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère que le Festival Western amène des retombées économiques à la Ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Festival Western dans toutes ses démarches de financement auprès des différents partenaires;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-151**

5.4.- Demande du Festival Western : décoration Hôtel de Ville

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER le service des loisirs afin de faire les décorations de la place de l'Hôtel de ville à l'occasion du Festival Western;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-152**

5.5.- Demande d'appui de « Printemps des familles » : Pacte rural



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE Printemps des familles sollicite l'appui de la Ville dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER Printemps des familles dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée

**RÉSOLUTION
2010-04-153**

5.6.- Adoption de l'entente entre la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et la Ville pour l'utilisation des locaux et équipements du centre culturel et récréatif le Tremplin à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER l'entente entre la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et la Ville pour l'utilisation des locaux et équipements du centre culturel et récréatif le Tremplin à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;

D'AUTORISER Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite entente ;

Adoptée.

5.7.- Dépôt du procès-verbal de la Commission des Loisirs

Dépôt à titre d'information.

5.8.- Dépôt du procès-verbal de la Commission de la Culture

Dépôt à titre d'information.

**RÉSOLUTION
2010-04-154**

5.8.1.- Abonnement familial bibliothèque : nouveaux arrivants

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic offre un abonnement familial pour 1 an à la bibliothèque dans la pochette des nouveaux arrivants, tel que proposé par la Commission de la culture de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-155**

5.8.2.- Modification horaire bibliothèque : saison estivale



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER l'horaire de la bibliothèque du 23 juin au 1^{er} septembre, à savoir :

Lundi :	13h00 à 20h00
Mardi-Vendredi :	11h00 à 18h00
Samedi :	10h00 à 15h00
Dimanche :	Fermé

QUE la publicité soit faite en conséquence;

Tel que proposé par la Commission de la Culture de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-156

5.8.3.- **Publicité des Commissions**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une publicité dans le P'tit Journal de Malartic afin de présenter les membres des commissions : loisirs, culture et qualité de vie, tel que proposé par la Commission de la culture;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-157

5.9.- **Demande du Festival Western : autorisation permis de boisson**

CONSIDÉRANT la demande du Festival Western pour obtenir un permis de réunion pour les dates suivantes : 25, 26 et 27 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la demande du Festival Western de Malartic auprès de la Régie des Alcools, Courses et Jeux du Québec pour un permis de réunion sur le site du Parc Rotary situé au 350, rue Royale à Malartic pour les périodes suivantes : 25, 26 et 27 juin 2010;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-04-158

5.10.- **Demande du Festival Western : Fermeture temporaire route 117**

CONSIDÉRANT la demande du Festival Western concernant la tenue de son festival les 25, 26 et 27 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la demande du Festival Western de Malartic auprès du ministère des Transports du Québec pour la fermeture partielle et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

temporaire de la route 117 pour la parade du festival le 25 juin 2010 de
19h00 à 21h00;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-159**

5.11.- Nomination des citoyens : Commission de la qualité de vie

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Nathalie Chouinard et M. François Bouchard à la
Commission de la qualité de Vie;

Adoptée.

6.0.- MALARTIC EN SANTÉ

6.1.- Avenir de Malartic en santé

Ce point est reporté.

7.0.- TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2010-04-160**

7.1.- Mandat à Stavibel : Instrumentation station en eau potable

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la firme d'ingénierie Stavibel pour faire l'évaluation du
système d'instrumentation de la station d'eau potable tel que présenté
dans leur offre de service du 29 mars 2010, no MA0011;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à s'approprier des
sommes nécessaires à cet effet à même le surplus budgétaire;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-161**

7.2.- Cession du tracteur Kubota à 9107-7792 Qc inc.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CÉDER le tracteur Kubota modèle L4700 à 9107-7792 Québec inc.;

Adoptée.

7.3.- Lettre du CPE : Circulation Rue Harricana

Dépôt pour information et étude du dossier.

8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES



RÉSOLUTION
No de résolution
2010-04-162

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

8.1.- Adoption de l'entente sur la collaboration entre les municipalités de la MRC de La Vallée-de-l'Or concernant la recherche et cause incendie

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'entente sur la collaboration entre les municipalités de la MRC de La Vallée-de-l'Or concernant la recherche et cause incendie;

D'AUTORISER Monsieur le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer la dite entente;

Adoptée.

9.0.- AFFAIRES NOUVELLES

9.1.- Délégation de conseillers aux différents comités du Maire

9.1.1.- Déléguer un conseiller : CRE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller Jean Turgeon sur le comité de Conférence régionale des Élus;

Adoptée.

9.1.2.- Déléguer un conseiller : Comités de la MRC (Sécurité publique, vigilance environnementale)

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller Jude Boucher sur les comités de Sécurité publique et vigilance environnementale de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

9.1.3.- Déléguer un conseiller : Sûreté du Québec

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER Mme la conseillère Sylvie Daigle sur le comité de la Sûreté du Québec;

Adoptée.

9.2.- Demande de don des Chevaliers de Colomb : Cérémonie d'accueil

RÉSOLUTION
2010-04-163

RÉSOLUTION
2010-04-164

RÉSOLUTION
2010-04-165

RÉSOLUTION
2010-04-166



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER aux Chevaliers de Colomb un montant de 50 \$ pour la parution d'une publicité (1/2 page) à l'occasion de la Cérémonie d'accueil du 4^e Degré de cet organisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-167**

9.3.- Demande du Club de boxe : médecin

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Club de Boxe dans leurs démarches pour trouver des médecins lors d'événements dudit Club;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-168**

9.4.- Demande d'aide financière : Centre Musical Jean-Charles Loisel inc.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 100 \$ au Centre Musical Jean-Charles Loisel inc. pour leur campagne annuelle de financement, saison 2010-2011;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-169**

9.5.- Demande d'aide financière : Printemps des familles 2010

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 1 000 \$ au Printemps des familles comme soutien financier pour l'année 2010;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-04-170**

9.6.- Demande d'aide financière : CPE Bambin et Câlin

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la Petite enfance Bambin et Câlin a fait une demande d'aide financière à la Ville de Malartic pour la réalisation de deux projets : « Berce moi » et ÉLÉ(éveil à la lecture et l'écriture);

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au Centre de la Petite enfance leurs prévisions budgétaires pour fins d'analyse desdits projets;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2010-04-171

- Adoptée.
- 9.7.- **Déléguer un conseiller : Journée Partenaires/Partenariat Jeunesse**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER Mme la conseillère Sylvie Daigle pour participer à la Journée Partenaires/Partenariat Jeunesse le 11 mai 2010 au Pavillon des Premiers Peuples de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

Adoptée.

- 10.0.- **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

- 11.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2010-04-172

- 12.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h05,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

